

## DÉCISION DU MAIRE N° 2024/09/139

**Objet** : 139 - Signature d'une convention avec M. ROBERT, pour l'association LA LOURE, pour la mise à disposition de la Halle Michel Drucker

La Maire de la commune de VIRE NORMANDIE,

Vu l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération du 21 février 2024 portant délégation au maire de certaines attributions du Conseil Municipal,

Vu la demande formulée par Monsieur Alain ROBERT de disposer de la salle « La Halle Michel Drucker », en sa qualité de Président de l'association La Loure,

### Décide

- De donner son accord à la conclusion d'une convention de mise à disposition avec Monsieur Alain ROBERT, en sa qualité de Président de l'association La Loure, 30 rue François Gallet 14500 Vire Normandie, pour la mise à disposition de la salle de spectacle, « La Halle Michel Drucker », le samedi 12 octobre 2024 de 13h30 à 1h00, pour l'organisation de la manifestation « Bal d'automne » à 20h30, à titre gracieux, comme prévu pour les associations de Vire Normandie à but non lucratif et concourant à un intérêt culturel général une fois par an en 2024.

Fait à Vire Normandie, le 19 septembre 2024

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20240924-139-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 24/09/2024  
Publication : 25/09/2024

La Maire de VIRE NORMANDIE informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CAEN dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

La Maire de VIRE NORMANDIE,

Nicole DESMOTTES

